

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET : Espace Raseteau - Travaux de restructuration et extension
Avenants n° 1 aux marchés de travaux pour les lots 1, 4, 7 et 8**

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme d'investissement, la CAPC a choisi de restructurer l'espace Raseteau.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 458 283,01€ T.T.C. pour 9 lots.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 19 636,17 € T.T.C. soit une augmentation de 4,28 % et concernent notamment :

- Le lot 1 Gros oeuvre pour la reprise en sous oeuvre, le terrassement supplémentaire, la réfection de la terrasse, les canalisations d'eaux pluviales et la démolition,*
- Le lot 4 Menuiserie intérieure bois pour la réfection des tablettes en médium,*
- Le lot 7 Electricité courants forts et faibles pour la pose de convecteurs supplémentaires et d'une ligne d'alimentation électrique,*
- Le lot 8 Chauffage-Plomberie pour la réfection du réseau eau chaude / eau froide, le remplacement du réseau de chauffage et le déplacement du réseau de ventilation mécanique.*

** * * * **

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs et notamment l'espace Raseteau,

VU la délibération n°9 du conseil communautaire du 10/12/2012, autorisant la signature des marchés de travaux initiaux de l'Espace Raseteau (458 283,01€ T.T.C. pour 9 lots) ,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 27 mai 2013

n° 7

page 2/2

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	Montants avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	Nouveaux Montants des marchés T.T.C.	% de variation / marchés de base
MPCR	Lot 1 – Gros oeuvre	143 520 €	12 978,72 €	156 498,72 €	9,04 %
BOURDON	Lot 4 – Menuiserie intérieure bois	22 673,83 €	765,61 €	23 439,44 €	3,38 %
EIFFAGE ENERGIE	Lot 7 – Electricité	38 175,51 €	2118,15 €	40 293,66 €	5,55 %
EIFFAGE ENERGIE	Lot 8 – Chauffage-Plomberie	25 232,67 €	3 773,69 €	29 006,36 €	14,96 %

Le bureau, ayant délibéré, autorise le Président, ou son représentant, à signer les avenants n°1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur la ligne 422.1/2317/P1057/5370.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2013, n° 3942
Publié au siège de la CAPC, le 03/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER